

Fiche technique Concretum D-ZERO Plus (P)

A) Description

Produit:

Concretum® D-ZERO Plus (P) est un adjuvant solide (poudre) à fonctions multiples pour le béton. Le produit est un agent compensateur de retrait et augmente, en plus, l'étanchéité du béton ainsi formé.

L'adjuvant Concretum® D-ZERO Plus (P), combiné avec les adjuvants Concretum® D-ZERO 11, 12 ou 32 (L) servent à fabriquer le béton Concretum® D-ZERO Plus, à très faible taux de retrait.

Utilisation:

L'adjuvant Concretum® D-ZERO Plus (P), combiné aux adjuvants Concretum® D-ZERO 11, 12 ou 32 (L) servent à la fabrication de bétons à taux de retrait très bas. Ainsi, ce mélange réduit le risque de fissurations du au retrait des éléments en béton, dont leur taille dépasse 25cm. Cela vaut, par exemple, pour:

- Sols industriels
- Chaussées en béton
- Accotements de routes, de ponts, etc.
- Éléments de construction étanches

Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche produit de Concretum® D-ZERO Plus.

Concretum® D-ZERO Plus (P) ne peut être utilisé que lorsqu'il s'agit d'un béton ayant une armature (taux >0.15%).

Concretum® D-ZERO Plus (P) s'utilise également dans la fabrication de bétons manufacturés, de chantier et prêts à l'emploi.

Avantages:

Concretum® D-ZERO Plus (P) combine plusieurs effets. En plus de la compensation du taux de retrait, l'adjuvant permet au béton d'atteindre une grande étanchéité, ce qui les protège des liquides, des substances nocives et des gazs.

En outre, le béton reste très maniable.

Le béton fabriqué à partir de Concretum® D-ZERO Plus (P), Concretum® D-ZERO Plus, se distingue par les avantages suivants:

- Taux de retrait très bas
- Très peu de risques de fissurations
- Conductivité de l'eau très basse
- Grande résistance aux chlorides
- Très basse vitesse de carbonation

Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche produit du béton Concretum® D-ZERO Plus.

B) Données du produit

Effet:

Concretum® D-ZERO Plus (P) compense les répercussions négatives du phénomène de retrait ainsi que celles dues à la chaleur d'hydratation. En combinaison avec Concretum® D-ZERO 11, 12 ou 32 (L), Concretum® D-ZERO Plus (P) garantit un taux de retrait respectant la norme SIA 262/1 (annexe F). Un béton de référence définit atteint un taux de retrait d'une valeur max. de 0.1‰ après un temps de séchage de 90 jours.

Couleur:

Poudre blanche



Forme du produit lors de la livraison:

Sac de 20 kg, Palette avec 40 Sacs, livraison d'un silo contenant 18t

Durabilité:

En respectant les conditions de stockage, 6 mois après la date de production

Conditions de stockage:

Dans l'emballage d'origine non-ouvert, le tout doit être gardé dans un endroit sec. Concretum® D-ZERO Plus (P) perd son efficacité s'il est mis en contact avec de l'humidité avant son utilisation.

Base chimique:

Poudre anorganique

Symétrie:

Homogène

Densité de versement:

0.9 kg/l

Valeur du pH:

env. 12.5 (100 g/l)

C) Conseils concernant l'usage

Utilisation:

L'adjuvant Concretum® D-ZERO Plus (P) ne doit être utilisé que lorsqu'il se trouve en combinaison avec les adjuvants Concretum® D-ZERO 11, 12 ou 32 (L) pour la fabrication du béton à bas taux de retrait Concretum® D-ZERO Plus. Il est conseillé de fixer la formulation du béton en collaboration avec Concretum SA, en effectuant une sorte de set-up avec la centrale à béton concernée. Un tel set-up comporte des tests pilotes sous forme d'essais, de vérifications des propriétés d'un béton frais ou solide ainsi qu'une vérification de la compatibilité des produits utilisés par la centrale (ciment, sable, etc.) avec les produits Concretum® D-ZERO Plus (P).

Dosage:

Le dosage est fixé par Concretum SA pour chaque centrale à béton dans le cadre d'un set-up. Le dosage atteint, dans le respect des règles, entre 10 à 30 kg/m³. Seul le dosage émit par Concretum SA prévaut.

Bétonnage:

Concretum® C-DRY (L) est mélangé à l'eau de gachage ou est directement ajouté à la bétonnière. Afin de profiter au mieux de la forte réduction de l'eau, un temps de malaxage humide de 150 à 180 secondes est recommandé. Afin d'éviter un excédent d'eau, il faut faire attention à ce que le dosage d'eau d'ajout commence au plus tôt après 2/3 du temps de malaxage humide.

Autres indications:

Si, sur la fiche technique, il n'est pas explicitement stipuler autre chose, alors seule le règle de base concernant la fabrication du béton Concretum® D-ZERO Plus, respectant la norme SIA 262 prévaut. Cette norme permet d'assurer un usinage et une cure optimaux.

L'utilisation de Concretum® D-ZERO Plus (P) provoque l'apparition de poussière pouvant être très irritante. Cette poussière ne doit en aucun cas être inhalée ou avalée. Le contact avec une humidité quelconque provoque de gros dégagements de chaleur. Il est ainsi nécessaire de porter des gants, des lunettes de



protection et un masque respiratoire. D'autres préventions se trouvent dans la fiche de sécurité (voir aussi la partie F de ce document).

Combinabilité:

La Combinabilité de Concretum® D-ZERO Plus (P) avec d'autres adjuvants, comme par exemple, les entraîneur d'air ou les agents retardateurs, est contrôlée lors des essais des set-up. Le tout est alors approuvé par Concretum SA.

D) Mesures

Toutes les mesures contenues dans cette fiche technique se basent sur des essais internes dans le laboratoire de Concretum SA. Les valeurs données peuvent, en raison des circonstances extérieures, varier les valeurs effectives, sans une quelconque influence de la part de Concretum SA.

E) Données spécifiques à chaque pays

Les données et les mesures des produits de Concretum SA peuvent varier selon le pays. Seules les fiches techniques locales respectives sont valables. Concretum SA fournit, sur demande, les renseignements nécessaires afin de savoir quelles sont les données et les mesures valables selon les pays.

F) Indications de sécurité importantes

Pour des informations détaillées, veuillez consulter notre fiche de sécurité actuelle disponible sur notre site internet www.concretum.com .

G) Contrôle qualité

Les produits de Concretum SA disposent de propriétés spécifiques.

Afin de pouvoir garantir une vérification de ces propriétés à tout moment, Concretum SA garde un échantillon de chaque produit fabriqué pendant 24 mois.

Si, le cas échéant, un client qualifie les produits de Concretum SA de défectueux, les échantillons sont alors à nouveau testés en laboratoire.

H) Renseignements juridiques

Cette fiche technique fait intégralement partie du contrat encotre Concretum SA et les clients. Les propriétés des produits sont décrites dans le paragraphe B de cette même fiche. L'utilisation des produits résulte dans le fait de suivre les instructions de cette fiche et, plus généralement, de Concretum SA.